



Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 08-22-2025 Date de révision: 05-29-2026 Remplace la fiche: 09-24-2025 Version: 3.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Gliadin Cocktail Solution
Type de produit : Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit : 8483

1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 8483|700002583

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement
Utilisation recommandée : Recherche scientifique et développement, Substances chimiques de laboratoire

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Neogen Corporation
620 Leshar Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333
sds@neogen.com - <https://www.neogen.com/>

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 2	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 3	H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA) :

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P314 - Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Guanidinium chloride	Guanidine monohydrochloride ; Guanidine hydrochloride aminoformamide,hydrochloride / aminomethanamide hydrochloride / carbamide,hydrochloride / guanidine hydrochloride / guanidine, monohydrochloride / guanidine,chloride / guanidine,monohydrochloride / Guanidinio Cloruro / guanidinium chloride / guanidinium,chloride / guanidinium,hydrochloride / guanidiniumchloride / guanidinium-chloride / guanidinum,hydrochloride / guanidium,chloride / iminourea,hydrochloride / USAF EK749	n° CAS: 50-01-1	≥ 15 – < 25	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Irrit. Oculaire 2, H319 TSOC ER 2, H373 Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
2-Mercaptoethanol	2-Mercaptoethanol; Mercaptoethanol 1-ethanol-2-thiol / 1-hydroxy-2-mercaptoethane / 1-mercapto-2-hydroxyethane / 2-hydroxy-1-ethanethiol / 2-hydroxyethanethiol / 2-hydroxyethyl mercaptan / 2-ME / 2-mercapto-1-ethanol / 2-mercaptoethanol / 2-mercaptoethyl alcohol / 2-thioethanol / beta-hydroxyethanethiol / beta-hydroxyethylmercaptan / beta-mercaptoethanol / BME / emery 5791 / ethanol, 2-mercapto- / ethylene glycol, monothio- / ethylene thioglycol / hydroxyethyl mercaptan / mercapto-2 ethanol / METH / monothioethylene glycol / monothioglycol / thioethylene glycol / thioglycol / thiomonoglycol / USAF EK-4196	n° CAS: 60-24-2	≥ 1 – < 5	Liq. Inflam. 4, H227 Tox. Aiguë 3 (Voie orale), H301 Tox. Aiguë 2 (Par contact cutané), H310 Tox. Aiguë 3 (Par inhalation), H331 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation:poussières,brouillard), H332 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1A, H317 Repr. 2, H361 TSOC EU 2, H371 TSOC ER 1, H372 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Self protection of the first-aid	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.	

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Garder sous clef.
- Température de stockage : 2 – 30
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Solution.
Couleur	: Limpide
Odeur	: Unpleasant odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Guanidinium chloride (50-01-1)

DL50 orale rat	774 – 907 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	774 mg/kg

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Guanidinium chloride (50-01-1)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	2500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	5,32 mg/l (OECD 403: Acute Inhalation Toxicity, 4 h, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation (aerosol), 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,319 mg/l/4h
ATE CA (oral)	774 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	5,32 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	5,319 mg/l/4h

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
DL50 orale rat	98 – 168 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Read-across, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	244 mg/kg
DL50 cutanée lapin	112 – 224 mg/kg de poids corporel (Other, 24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	112 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	2,03 mg/l (Other, 4 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (vapours), 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	2 mg/l/4h
ATE CA (oral)	98 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	112 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	2 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	2,03 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Guanidinium chloride (50-01-1)	
pH	4,5 – 6 (57.3 %)

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
pH	4,6 – 6 (50 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Guanidinium chloride (50-01-1)	
pH	4,5 – 6 (57.3 %)

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
pH	4,6 – 6 (50 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other., Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	15 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other., Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Guanidinium chloride (50-01-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 28 jours)	11,25 mg/kg kw /jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	15 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
Viscosité, cinématique	2,9 mm ² /s (20 °C, Calculated)

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Nocif pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Guanidinium chloride (50-01-1)	
CL50 - Poissons [1]	1758 mg/l (DIN 38412-15, 48 h, Leuciscus idus, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	70,2 mg/l (Equivalent or similar to OECD 202, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	33,5 mg/l (EU Method C.3, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	11,8 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	33,5 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	≥ 181 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '35 d'
NOEC (chronique)	2,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
CL50 - Poissons [1]	37 mg/l (DIN 38412-15, 96 h, Leuciscus idus, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	0,4 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	19 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	19 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	> 0,0632 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique crustacé	> 0,0632 mg/l
LOEC (chronique)	0,1264 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradation

Gliadin Cocktail Solution	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Guanidinium chloride (50-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
Persistance et dégradabilité	Non dégradable in the soil, Biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,105 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,894 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Guanidinium chloride (50-01-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< -1,7 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 20 °C)

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,056 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 107, 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Guanidinium chloride (50-01-1)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,358 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

2-Mercaptoethanol (60-24-2)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,28 – 0,403 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Fluorinated greenhouse gases : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Les déchets issus de ce produit doivent être considérés comme aussi dangereux que le produit lui-même, avec selon toute probabilité les mêmes risques pour l'environnement. Les précautions de manipulation et traitement des déchets sont définies comme pour le produit lui-même.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^a et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Guanidinium chloride (50-01-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-Mercaptoethanol (60-24-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi
---	--

Guanidinium chloride (50-01-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

2-Mercaptoethanol (60-24-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 08-22-2025
Date de révision : 05-29-2026
Remplace la fiche : 09-24-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H227	Liquide combustible
------	---------------------

Gliadin Cocktail Solution

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.